



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Tél. : +1 514-954-8219, poste 8158

Réf. : EC 6/3 – 20/129
EC 2/76, AN 13/35

le 9 décembre 2020

Objet : Assurer des vols de fret efficaces pendant la pandémie de COVID-19

Suite à donner : a) se conformer aux normes de l'OACI figurant dans les Annexes 6, 9, 17 et 18 ; b) prendre note des mesures préconisées dans les Déclarations conjointes et envisager leur application ; c) suivre les orientations énoncées dans les Docs 10102 et 10147 afin de faciliter le transport des vaccins et de leurs composants

Madame, Monsieur,

1. J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le rôle fondamental de la chaîne logistique mondiale au regard de la santé publique, de la sécurité alimentaire à l'échelle planétaire et de la relance économique après la pandémie de COVID-19, rôle qui a été souligné dans les lettres 20/46 et 20/47, datées respectivement du 18 et du 20 mars 2020, et dans les bulletins électroniques sur le concept de couloir sanitaire (EB 2020/30 et 2020/36).

2. Je vous rappelle qu'il est nécessaire d'assurer la pérennité de la chaîne logistique mondiale, et je prie une fois de plus les États de se conformer aux normes de l'OACI figurant dans l'Annexe 9 – *Facilitation* et dans d'autres Annexes pertinentes à la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, et à les encourager à mettre en œuvre le concept de couloir sanitaire en vue d'effectuer des vols de fret « sans COVID-19 ». Il est également impératif que les États et le secteur fassent des efforts continus pour assurer l'application effective des mesures de sûreté du fret aérien visées à la section 4.6 de l'Annexe 17 – *Sûreté*. Vous trouverez des orientations utiles dans le *Manuel de sûreté de l'aviation* (Doc 8973) et dans les *Lignes directrices sur les mesures d'urgence de sûreté de l'aviation pendant la pandémie de COVID-19*.

3. Étant donné que la chaîne logistique mondiale repose sur la circulation fluide des marchandises d'un mode de transport à l'autre, l'OACI s'est lancée dans une collaboration étroite avec

20-2480

l'ONU et d'autres organisations internationales dans les domaines du commerce et du fret à l'échelle internationale. À ce titre, j'attire votre attention sur les appels suivants :

- a) la *Déclaration conjointe avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation internationale du Travail (OIT)*¹ de mai 2020, qui a encouragé les États à faciliter la relève des équipages et les opérations (y compris la fourniture de services de circulation aérienne et de services d'aérodromes) qui sont essentielles au maintien des chaînes d'approvisionnement du fret mondial et aux vols d'aide humanitaire, de secours et de rapatriement, en exemptant les « travailleurs clés » des restrictions de voyage et d'autres restrictions applicables, le cas échéant, dans le respect de la réglementation internationale en matière de sécurité et de travail ;
- b) la *Déclaration conjointe avec l'Union postale universelle (UPU)*² de septembre 2020, qui a encouragé les États à soutenir leurs opérateurs postaux désignés, leurs transporteurs de fret aérien et leurs prestataires de service de courrier express durant la crise en leur prêtant assistance et en favorisant la souplesse opérationnelle, et à améliorer la résilience et la fiabilité de la chaîne logistique par la « numérisation » ;
- c) la *Déclaration conjointe avec l'OMI, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les cinq commissions économiques des Nations Unies sur la contribution du commerce et des chaînes logistiques internationaux à une relance socio-économique durable après la pandémie de COVID-19*³ de septembre 2020, qui a appelé les États, entre autres, à adopter une approche fondée sur les risques pour rétablir la connectivité avec le moins de restrictions possible, à renforcer la « numérisation » des procédures commerciales et douanières, et à appliquer les recommandations et les orientations de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART).

4. J'appelle aussi votre attention sur une lettre que le Secrétaire général de l'ONU a adressée aux chefs d'État le 27 avril 2020, leur demandant de faciliter les vols humanitaires ainsi que le passage du personnel humanitaire et du fret. En renforçant la circulation de l'information entre les parties prenantes de l'aviation et celles de l'humanitaire, il est possible d'optimiser les efforts de planification et d'exploitation. C'est là une condition indispensable à une relance rapide, en particulier lorsque des catastrophes naturelles viennent complexifier la logistique en réponse à la crise de la COVID-19.

5. Nous sommes en train d'élargir notre collaboration avec l'ONU et d'autres organisations internationales afin de contribuer à faciliter le transport de vaccins ou de leurs composants, qui pourraient comprendre des matières infectieuses et/ou des réfrigérants et donc imposer le respect des normes de l'Annexe 18 — *Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* et de l'Annexe 6 — *Exploitation technique des aéronefs — Partie 1 — Aviation de transport commercial international — Avions*. J'appelle par ailleurs votre attention sur le Doc 10102, *Orientations pour la sécurité des vols visant le compartiment de fret des aéronefs* (titre provisoire), et le Doc 10147, *Orientations concernant une approche fondée sur la compétence pour la formation et l'évaluation relatives aux marchandises dangereuses*, tous deux publiés récemment.

¹ <https://www.icao.int/Newsroom/Pages/FR/ICAO-ILO-and-IMO-issue-joint-call-to-world-governments-on-need-for-key-worker-designations-for-essential-air-and-sea-.aspx>

² <https://www.icao.int/Newsroom/Pages/FR/ICAO-UPU-urge-national-commitments-and-support--for-postal-air-cargo-and-express-mail-operators.aspx>

³ <https://www.icao.int/Newsroom/Pages/FR/Sustainable-and-resilient-supply-chains-crucial-to-COVID19-recovery.aspx>

6. La relance dans l'après-COVID-19, y compris le rétablissement complet du commerce et le retour de la croissance économique, ne pourra se faire que grâce au réseau mondial rapide et à la connectivité de l'aviation, secteur qui contribue à la réalisation du *Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies* et des objectifs de développement durable (ODD) qui l'accompagnent.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Fang Liu
Secrétaire générale